



LE MINISTRE

Paris, le 11 mars 2020

Nos Réf. : MEFI-D20-02253

Monsieur le Député,

J'ai tenu plusieurs réunions de travail avec les organisations professionnelles et les filières industrielles pour accompagner nos entreprises et limiter l'impact de la crise du Coronavirus sur leur activité. A la suite de ces rencontres, des mesures concrètes ont été mises en place afin de soutenir tous les acteurs économiques de notre pays face à cette situation exceptionnelle.

**Ces mesures de soutien immédiat ainsi que les contacts utiles sont récapitulés dans le flyer joint à ce courrier, téléchargeable sur le site du ministère (<https://www.economie.gouv.fr/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>).** Je vous encourage à le diffuser à grande échelle.

**Pour informer le plus grand nombre, votre mobilisation auprès des entreprises de votre circonscription est essentielle.**

Je reste totalement mobilisé et à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bruno LE MAIRE

Monsieur Joël GIRAUD  
Député des Hautes-Alpes  
Assemblée nationale  
75355 Paris 07 SP



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus.

### Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ?

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :

1. Des **délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires** ;
4. La mobilisation de Bpifrance pour garantir des **lignes de trésorerie** bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
5. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel simplifié et renforcé** ;
6. **L'appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
7. La reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme un **cas de force majeure** pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Pour plus d'informations : [www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades